Georges CLEMENCON

Par : Eric Bernard



- Informations
  - Nom : CLEMENCON
  - Prénom(s) : Georges
- Etat civil
  - Date de naissance : 08/02/1924
  - Ville de naissance : Valence
  - Département de naissance : Drôme
  - Pays de naissance : France
  - Profession avant guerre :
    - boucher
  - Date de décès : 01/05/1987
  - Lieu de décès : Marseille (Bouches-du-Rhône)
- Arrestation et condamnation
  - Date d'arrestation : 14/1/1944
  - Lieu d'arrestation : Lyon
  - Département d'arrestation : Rhône
  - Juridiction de condamnation : Section spéciale - Toulouse
  - Date de condamnation : 17/03/1944
  - Motif(s) de condamnation :
    - Menées antinationales
    - détention d'armes et de fauss ecarte d'identité
  - Peine infligée : Réclusion
  - Durée de la peine : 5 ans

    - Parcours carcéral :
      - Lyon
      - Toulouse
      - Eysses
      - Compiègne
- Eysses
    - Date d'arrivée à Eysses : 27/03/1944
    - Numéro d'écrou à Eysses : 828
    - Motif de la levée d'écrou : Remis aux autorités allemandes
    - Date de la levée d'écrou : 30/05/1944
    - Durée de détention : 0 an(s), 2 mois, 3 jour(s)
- Déportation
    - Déporté
    - Lieu de départ : Compiègne
    - Date de départ : 18/06/1944
    - Parcours concentrationnaire :
      - Dachau
      - Linz (Kdo Mauthausen)
    - Matricule : 73272
    - Situation en 1945 : Libéré
    - Date : 05/05/1945
    - Lieu : Linz

Biographie

Dernier né d’une fratrie de quatre garçons, Georges Henri Célestin Clémençon voit le jour à Valence le 8 février 1924. Son père Georges Joseph Eugène Clémençon est boucher et sa mère Raymonde Victorine Marcelle Julliat sans profession. Georges Clémençon fils passe son enfance et une partie de son adolescence à Valence. Après l’obtention de son certificat d’études primaires, il entre dans la vie active comme garçon boucher, poursuivant ainsi la tradition familiale.

Lorsque la seconde guerre mondiale éclate, il vit chez ses parents à Lyon. A peine âgé de 18 ans et désireux de rejoindre l’Armée française de la Libération, il tente de franchir avec un camarade, Luc Céteaud, la frontière espagnole à Mont-Louis dans les Pyrénées Orientales. La tentative échoue et les deux camarades envisagent alors de réitérer leur projet mais cette fois-ci à partir d’Albi, ville que Luc Céteaud connaît bien puisqu’il y a été militaire. Logés dans un hôtel de la ville, ils sont mis en rapport avec la résistance locale qui leur fournit de fausses cartes d’identité. Dénués de ressources, Georges Clémençon

et Luc Céteaud commettent un vol de denrées alimentaires dans leur hôtel, ce qui leur vaut d'être arrêtés par la police. A la suite de leur arrestation, une perquisition de leur chambre met à jour leur fausse carte d'identité et des armes.

Georges Clémençon est écroué le 7 avril 1943 à la Maison d'arrêt d'Albi et condamné le 24 mai par le tribunal correctionnel d'Albi à six mois de prison pour vols. Peine qui fera l'objet d'une confusion avec une condamnation à un mois d'emprisonnement pour abus de confiance, vol et recel prononcée le 7 juillet 1943 par le même tribunal. Incarcéré à la prison à la maison d'arrêt Saint-Michel de Toulouse, il fait appel devant la cour d'appel de Toulouse qui lors de son audience du 22 septembre 1943 le condamne à un an d'emprisonnement avec sursis. En raison de l'absence de toute trace dans les registres de la prison Saint-Michel de poursuite contre lui pour participation à une activité gaulliste, Georges Clémençon est libéré par erreur à l'issue de l'audience du 22 septembre.

Il regagne la région de Valence et rejoint en décembre 1943 le corps Franc Valentinois, groupe de combat de la Résistance intérieure française agissant avec deux organisations l'Armée secrète (AS) et les Forces françaises de l'intérieur (FFI). Georges Clémençon participe ainsi à de nombreuses missions de liaison, de sabotages, de désorganisations des moyens de communication et de lutte contre la Milice et l'occupant. Des missions qu'il accomplit selon certains témoignages « toujours avec courage », « en faisant preuve d'un grand mépris de tout danger ». En plein restaurant, il abat à Valence un agent de la *Gestapo*. A la suite de cette exécution, il se rend à Lyon en vue d'accomplir une mission de recueil d'informations sur les défenses du Fort de Bron, réquisitionné par les Allemands à partir de novembre 1942 pour servir de prison.

Le 14 janvier 1944, il est arrêté à Lyon par la Milice qui le soumet à interrogatoire « musclé », interrogatoire au cours duquel il ne livre aucune information sur son groupe. Le 20 janvier il est incarcéré à la maison d'arrêt de Lyon avant d'être transféré le 29 janvier à celle de Toulouse. Bien que sa moralité soit jugée « douteuse », l'administration pénitentiaire note chez le prévenu une « bonne conduite ». Le 17 mars 1944, Georges Clémençon comparaît devant la Section Spéciale de la cour d'Appel de Toulouse qui le condamne à cinq ans de réclusion pour menées antinationales, détention d'armes et de fausses cartes d'identité. Dix jours après sa condamnation, il est envoyé à la centrale d'Eysses où il reçoit le numéro d'écrou 828.

A l'issue de deux mois et trois jours de détention, le 30 mai 1944, il est remis par les autorités de Vichy avec l'ensemble des détenus politiques de la centrale, à la division SS Das Reich. Ils sont alors dirigés vers le camp d'internement de Compiègne-Royallieu où ils arrivent le 3 juin. Ils sont aussitôt affectés au camp disciplinaire C, camp qui était réservé aux internés juifs jusqu'à l'été 1943 avant d'être destiné aux internés considérés comme « particulièrement dangereux » par les Allemands. Avec ses codétenus d'Eysses,

Georges Clémençon en repart le 18 juin 1944 pour le camp de Dachau où il arrive le 20 juin dans l'après-midi, après trois jours d'un voyage effroyable, Au terme de 14 heures d'attente sur la place d'appel, Georges Clémençon se plie aux formalités administratives d'enregistrement de tout nouveau déporté et est immatriculé 73272. Contrairement à la grande majorité de ses camarades, il ne reste pas au camp central de Dachau ou dans l'un de ses kommandos. Le 18 septembre 1944, il est transféré au camp principal de Mauthausen où il est enregistré sous le matricule 89290.

Neuf jours plus tard, après probablement une courte période de quarantaine, Georges Clémençon est affecté à l'un des kommandos satellites de Mauthausen : Linz III. Ce dernier, en zone inondable, devient rapidement surpeuplé avec en octobre 1944 un niveau maximal de 5 660 déportés. Réduits à l'état d'esclave, sous alimentés, Georges Clémençon et ses codétenus connaissent des conditions de travail et de survie extrêmement difficiles. Employés à la production d'armements, à la construction ferroviaire et à la fabrication de chars de combat, ils subissent quotidiennement les brutalités infligées par les gardes SS et celle des ouvriers des usines du groupe « Hermann Göring Werke S.A. » dans lesquelles ils sont affectés. Ils sont également astreints aux travaux de nettoyage de l'usine, de la gare et de la ville après les bombardements, tâches de déblaiement particulièrement dangereuses. Les maladies et les exécutions sommaires de ceux à qui l'on refuse des soins à l'hôpital du camp sont également le lot des déportés. Georges Clémençon qui survit à ces conditions de vie effroyables, est libéré le 5 mai par des soldats de la Troisième armée des Etats-Unis sous les ordres du général Patton.

Rapatrié en France le 22 juin 1945, il est aussitôt hospitalisé à l'hôpital Bichat en raison d'un état de santé très dégradé, il ne pèse alors plus que 40 kg. Dans le même temps, il apprend qu'il fait l'objet d'un mandat d'arrêt lancé contre lui le 3 mars 1945 pour « trahison et complicité ». Il est en effet accusé d'avoir, lors de son internement à la prison d'Albi en avril 1943, écrit une lettre à la *Kommandatur* lui proposant de révéler des noms de résistants albigeois. Après s'être présenté de sa propre initiative aux autorités judiciaires, Georges Clémençon est arrêté et condamné par la Cour de Justice de Toulouse à cinq de travaux forcés. Sa défense fait alors valoir que la lettre incriminée a été rédigée dans un « malheureux réflexe d'affolement », qu'elle n'a jamais atteint sa destination et n'a donc pas contribué à démanteler le réseau de résistance locale par les Allemands. En outre, elle rappelle les missions dangereuses « vaillamment accomplies » au sein du maquis drômois par Georges Clémençon, missions qui ne laissent aucun doute sur son engagement patriotique. Enfin, elle évoque la nécessité de prendre en compte les souffrances endurées pendant sa déportation. Il est gracié à la fin de l'année 1947.

Après avoir résidé longtemps dans le Nord de la France à partir de la fin des années 1940, Georges Clémençon décède le 1er mai 1987 à Marseille.